

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 211

présenté par

M. Pupponi, Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonec, M. Caresche,
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,
Mme Pau-Langevin, M. Lamy, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La conception et l'élaboration de ce schéma d'ensemble prévoit la consultation des gestionnaires d'infrastructures de réseau de transport public existantes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'associer RFF aux décisions de la SGP pour ce qui concerne le développement du réseau et son articulation avec les infrastructures du réseau ferré national.